

Méthodologie de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre financées de FinDev Canada

1. Contexte

En mars 2021, FinDev Canada a rejoint le [Partnership for Carbon Accounting Financials](#) (PCAF), une collaboration entre les institutions financières du monde entier pour leur permettre d'évaluer et de divulguer les émissions de GES de leurs prêts et investissements. Dans le cadre de ce partenariat, FinDev Canada s'est engagé à mesurer et à divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses prêts et investissements. Ces émissions financées correspondent aux émissions de portée 3 du GHG Protocol (Catégorie 15 : Investissements¹) et représentent la plus importante source d'émissions de GES de FinDev Canada.

Les émissions de GES d'une entreprise sont classées en trois portées² :

- Portée 1 : Émissions directes de GES émanant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise - c'est-à-dire les émissions produites par des chaudières, des fournaies et des véhicules, entre autres, détenus ou contrôlés par la société.
- Portée 2 : Émissions indirectes de GES émanant de l'électricité, de la vapeur, du chauffage ou du refroidissement acheté ou acquis par l'entreprise. Les émissions de portée 2 se produisent physiquement à l'installation où l'électricité, la vapeur, le chauffage ou le refroidissement sont générés.
- Portée 3 : Toutes les autres émissions indirectes de GES (non comprises dans la portée 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise. Les émissions de portée 3 peuvent être réparties en émissions en amont qui se produisent dans la chaîne d'approvisionnement (par exemple, de la production ou de l'extraction de matériaux achetés) et en émissions en aval,

¹ Source: WBCSD and WRI (2015). The Greenhouse Gas Protocol.

² Source: PCAF (2020). The Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry. First edition.

qui se produisent à la suite de l'utilisation des produits ou des services de l'organisation.

2. Objectif

Ce document décrit la méthodologie de comptabilisation des GES de FinDev Canada pour ses émissions financées, y compris pour les émissions générées, séquestrées et évitées.

3. Méthodologie de comptabilisation des émissions de GES

La méthodologie de comptabilisation des gaz à effet de serre de FinDev Canada est basée sur la [Global GHG Accounting and Reporting Standard for the Financial Industry \(en anglais\)](#). Cependant, cette norme ne couvre pas actuellement les investissements de fonds ni les prêts aux institutions financières. À ce titre, FinDev Canada applique une approche alignée sur la norme PCAF pour ces types d'investissement afin de mesurer les émissions de GES financées sur l'ensemble de son portefeuille.

FinDev Canada suit les principes de comptabilisation absolue des émissions de GES, ce qui signifie que les crédits carbone ne sont pas pris en compte dans le calcul des émissions financées, ni pour les émissions générées ni pour les émissions séquestrées.

3.1 Émissions générées

Les émissions générées représentent les émissions absolues de GES de portée 1 et 2 qui sont émises annuellement par les sociétés en portefeuille de FinDev Canada. L'approche de FinDev Canada pour mesurer les émissions générées pour différents types d'investissements est présentée dans le tableau 1

Tableau 1: Méthodologie de FinDev Canada pour les émissions générées

Type d'investissement	Classe d'actif PCAF	Portée des émissions de GES	Règle d'attribution
Prêt ou capitaux propres dans une entreprise privée	Prêts aux entreprises et capital privé	Émissions de portée 1 et 2 de l'entreprise	$\frac{\text{Montant résiduel}_c}{\text{Actif totaux}_c}$
Prêt ou équité dans un fond	Prêts aux entreprises et fonds propres non cotés, avec deux niveaux d'attribution	Émissions de portée 1 et 2 des sociétés du portefeuille du fonds	$\frac{\text{Capital engagé}_{FDC}}{\text{Engagement total du fonds}_{fund}} \times \frac{\text{Montant résiduel}_{fund}}{\text{Actif totaux}_c}$
Prêt à un intermédiaire financier, avec utilisation inconnue du produit	Aucune	Émissions de portée 1 et 2 de l'intermédiaire financier	$\frac{\text{Montant résiduel}_{FI}}{\text{Actif totaux}_{FI}}$

Légende: compagnie (c), FinDev Canada (FDC), institution financière (FI)

Pour le dénominateur d'attribution, nous utilisons l'option de l'actif total tel que défini dans la norme PCAF, car le total des capitaux propres et le total de la dette sont difficiles à suivre de manière cohérente entre les différents types d'investissements et de prêts.

Pour les investissements dans les fonds, nous utilisons deux niveaux d'attribution basés sur : 1) la part du capital engagé de FinDev Canada dans le fonds et 2) la participation du fonds dans chacune des sociétés de son portefeuille, telle que définie dans la classe d'actif prêts aux entreprises et capital privé de la norme PCAF. Cette approche est bien alignée sur les orientations générales et les principes inclus dans

la norme PCAF, bien qu'une méthodologie spécifique pour les fonds ne soit pas incluse dans la première version publiée en novembre 2020.

Les émissions de portée 1 et 2 sont soit déclarées par nos sociétés en portefeuille, soit estimées à l'aide du [Joint-Impact Model](#) (JIM)(en anglais), un outil permettant d'estimer les impacts économiques et environnementaux indirects des investissements en fonction des revenus. Pour tous les prêts et investissements, nous validons également l'exactitude des émissions de GES déclarées et estimées avec les facteurs d'émission de GES de la base de données PCAF.

Nous estimons également les émissions de portée 3 de toutes les sociétés émettrices à l'aide du JIM. Cependant, nous ne rapportons actuellement pas ces émissions de portée 3 pour éviter un double comptage et en raison de la forte incertitude associée à ces estimations. Notre approche est alignée avec les orientations de la norme PCAF et l'approche progressive pour les émissions du scope 3 telles que définies par le groupe d'experts technique sur la finance durable de l'Union européenne. Nous travaillons avec nos pairs IFD pour aligner la méthodologie JIM sur la norme PCAF afin d'améliorer la précision des estimations d'émissions de portée 3.

3.2 Émissions séquestrées

FinDev Canada estime les émissions séquestrées de ses sociétés en portefeuille opérant dans le domaine de la foresterie durable. L'absorption de carbone liée aux activités de boisement et de reboisement est calculée par les entreprises et prend en compte les variations des stocks de carbone, le type de bois et les produits ligneux récoltés. FinDev Canada applique l'approche d'attribution décrite à la section 3.1 du présent document pour les émissions séquestrées.

3.3. Émissions évitées

Nous mesurons également les émissions évitées de nos investissements dans des projets d'énergie renouvelable conformément au [International Financial Institutions Harmonized Approach to Greenhouse Gas Accounting](#) (en anglais). Ils représentent les émissions qui se seraient produites sans la mise en œuvre des projets. Bien que les émissions évitées représentent une

contribution positive quantifiable à la décarbonation, elles sont calculées et rapportées séparément du cadre net-zéro. FinDev Canada applique l'approche d'attribution décrite à la section 3.1 du présent document pour les émissions évitées.

4. Politique de recalcul

Conformément aux exigences de la norme PCAF, les institutions financières doivent établir une politique de recalcul de base pour définir dans quelles circonstances un recalcul des émissions financées de l'année de base est nécessaire pour assurer la cohérence, la comparabilité et la pertinence des données sur les émissions de GES déclarées dans le temps. Dans le cadre de cette politique de recalcul des émissions de l'année de référence, FinDev Canada a fixé un seuil de 20 % des émissions financées pour l'année de référence 2020. Au-dessus de ce seuil, les émissions de l'année de base seront recalculées.

5. Mise en œuvre

FinDev Canada mesure les émissions générées, évitées et séquestrées de chaque prêt et investissement en utilisant l'approche de comptabilisation des émissions de GES décrite dans ce document. Pour les nouveaux prêts et investissements, l'évaluation est effectuée lors de la revue diligente et les résultats sont inclus dans les documents de recommandation d'investissement. Pour les prêts et investissements existants, les émissions de GES sont réévaluées annuellement sur la durée de la période d'investissement.